



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014

**Etaient présents** : Mmes Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Valérie Chazot, Marie Gaillard, Christiane Martignon, Marie-Claude Montel, Sarah Perrier, Suzanne Sagnes, Denise Vallat, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte,

MM. André Arnaud, Olivier Balme, Jean-Claude Bernard, Jean-Marc Brottes, Bernard Cheynel, Didier Crouzet, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier, Didier Maneval, Michel Petit, André Viallon

**Excusé** : M. Philippe Dubois (pouvoir à Jean-Michel Eyraud)

### ■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.  
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2014.  
Madame le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations ou modifications sont souhaitées.  
Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu du 26 février 2014 est adopté (18 pour et 5 abstentions).
- c) Approbation du procès-verbal de l'élection du maire, des adjoints et du conseiller délégué du 29 mars 2014.  
Le procès-verbal du 29 mars a été signé et transmis en Sous-Préfecture ce même jour (19 pour et 1 abstention).

### ■ Installation de la nouvelle assemblée municipale

- a) *Désignation des délégués auprès des instances intercommunales et délégués du conseil municipal*  
Madame le maire liste les personnes désignées, à savoir :

	Titulaires	Suppléants
<b>Syndicat intercommunal pour la gestion du lac de Devesset</b>	André Viallon Didier Crouzet	André Arnaud Eliane Wauquiez-Motte
<b>Syndicat intercommunal pour le maintien de la ligne ferroviaire Dunières – Saint-Agrève</b>	André Arnaud André Viallon	
<b>Conseil d'administration du CCAS</b> Le maire est président	Eliane Wauquiez-Motte Marie Gaillard Roselyne Charreyron Annie Chaudier Valérie Chazot Marie-Claude Montel Denise Vallat	

	Nicole Vérilhac Jean-Jacques Baix Perrine Barriol Béatrice Bollon Jacqueline Lefort Anne-Marie Maneval Fernand Russier Daniel Sansonnetti	
<b>Conseil d'administration de la maison d'enfants « les Ecureuils »</b>	Nicole Vérilhac	
<b>CNAS</b>	Marie Gaillard	Evelyne Brochard
<b>Conseil d'administration du Collège du Lignon</b>	André Viallon Roselyne Charreyron	
<b>Conseil d'administration de l'association les Genêts</b>	Eliane Wauquiez-Motte	
<b>Conseil de gestion du Mazel</b>	Nicole Vérilhac	
<b>Crèche les Piousous</b>	Marie Gaillard	
<b>Association du Golf public</b>	Suzanne Sagnes Eliane Wauquiez-Motte	

*Voté à l'unanimité*

**b) Installation des commissions municipales**

Madame le maire liste les personnes désignées, à savoir :

**I ) Commission économie - finances**

**Responsable : Suzanne Sagnes – 2<sup>ème</sup> adjoint**

MM. Jean-Claude Bernard, Bernard Cheynel, Didier Crouzet, Philippe Dubois, Jean-Michel Eyraud

**II ) Commission urbanisme - projets**

**Responsable : Suzanne Sagnes – 2<sup>ème</sup> adjoint**

MM. Jean-Marc Brottes, André Arnaud, Bernard Cheynel (rapporteur), Philippe Dubois

**III ) Commission travaux**

**Responsable : Jean-Marc Brottes – 1<sup>er</sup> adjoint**

Mme Suzanne Sagnes

M. André Arnaud (commission de sécurité)

**IV ) Commission d'appel d'offres :**

Mme Suzanne Sagnes, MM. Jean-Marc Brottes et Jean-Michel Eyraud sont membres titulaires.

MM. André Arnaud, Didier Crouzet, Olivier Balme et Bernard Cheynel sont membres suppléants.

**V ) Commission vie sociale – santé - emploi**

**Responsable : Marie Gaillard – 3<sup>ème</sup> adjoint**

Mmes Annie Chaudier, Nicole Vérilhac

M. Joël Ferrier (rapporteur)

**VI ) Commission éducation – jeunesse - associations**

**Responsable : André Viallon – 4<sup>ème</sup> adjoint**

Mmes Marie Gaillard, Roselyne Charreyron, Valérie Chazot, Christiane Martignon, Sarah Perrier  
M. Didier Maneval

**VII ) Commission culture, tourisme, communication**

**Responsable : Denise Vallat – 5<sup>ème</sup> adjoint**

Mme Valérie Chazot

MM. André Viallon, Jean-Claude Bernard, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier

**VIII ) Commission sports, handicap**

**Responsable : Didier Maneval – 6<sup>ème</sup> adjoint**

Mmes Marie-Claude Montel, Sarah Perrier

MM. André Viallon, Olivier Balme

**IX ) Commission environnement**

**Responsable : Olivier Balme – conseiller délégué**

MM. Jean-Marc Brottes, Philippe Dubois, Michel Petit (rapporteur)

**X ) Jumelages** :MM. Philippe Dubois, Jean-Marc Brottes, Mme Annie Chaudier

*Vote à l'unanimité*

Madame le maire précise que dans l'éventualité où des projets nouveaux se dessinaient, des commissions élargies pourront être créées.

**c) Désignation de deux délégués représentant la commune auprès du Syndicat départemental d'Énergies de la Haute-Loire (secteur intercommunal d'Énergie du Mazet-Saint-Voy)**

Madame le maire propose André Arnaud (titulaire) et Jean-Marc Brottes (suppléant).

*Vote à l'unanimité*

**d) Désignation de deux délégués représentant la commune auprès du Syndicat intercommunal pour la capture des carnivores domestiques errants**

Madame le maire propose André Arnaud (titulaire) et Jean-Marc Brottes (suppléant).

*Vote à l'unanimité*

**e) Indemnités du maire, des adjoints et du conseiller délégué**

Madame le maire indique le montant des indemnités accordées :

Le maire : 1 634,63 € brut mensuel ;

Chaque adjoint et le conseiller délégué : 537,64 € brut mensuel.

Bernard Cheynel demande si pendant cette période difficile les élus ne veulent pas réduire leurs indemnités.

Madame le maire répond que les horaires de travail sont importants, les responsabilités sont nombreuses et elle ne souhaite pas modifier les indemnités.

*Voté à la majorité (18 pour, 5 abstentions)*

**f) Indemnités du receveur municipal**

Les indemnités accordées au receveur municipal en 2013 étaient de 770 €. Le Montant sera sensiblement supérieur pour 2014.

*Voté à l'unanimité*

**g) Autorisation donnée à Madame le maire pour signer des contrats d'embauches temporaires**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que quelques emplois ont lieu notamment des emplois saisonniers pour la piscine, la plage, les animations.

*Voté à l'unanimité*

## ■ Budget et finances

### a) Vote du budget principal 2014

Madame le maire rappelle les résultats de l'exercice 2013 et présente les principales données relatives au budget primitif 2014.

Le budget primitif 2014 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 3 207 000,00 € ;
- Section d'Investissement : 1 996 038,19 €.

Madame le maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2014.

Bernard Cheynel s'étonne du montant du budget fonctionnement – compte 011. En 2011 le budget prévisionnel était de 876 000 € et 1 200 000 € pour 2014. Une réponse sera apportée à cette demande

Bernard Cheynel demande également sur quel poste a été portée l'acquisition du terrain du collège Cévenol. Une réponse sera apportée au prochain conseil.

*Voté à la majorité (18 pour, 5 contre)*

### b) Vote du budget annexe de l'eau 2014

Madame le maire rappelle les résultats de l'exercice 2013 et présente les principales données relatives au budget primitif 2014.

Le budget primitif 2014 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 221 669,03 € ;
- Section d'Investissement : 512 486,22 €.

Madame le maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2014.

Bernard Cheynel demande à quelle échéance la Délégation de service public avec Véolia doit être renouvelée. La réponse est juin 2015.

*Voté à la majorité (18 pour, 5 abstentions)*

### c) Vote du budget annexe de l'assainissement 2014

Madame le maire rappelle les résultats de l'exercice 2013 et présente les principales données relatives au budget primitif 2014.

Le budget primitif 2014 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 191 570,00 €
- Section d'Investissement : 328 808,32 €.

Madame le maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2014.

Bernard Cheynel demande à Madame le maire si des travaux d'investissement sont prévus sur l'exercice 2014. Rien n'a été porté au budget.

*Voté à la majorité (18 pour, 5 abstentions)*

### d) Vote du budget annexe de la chaufferie bois 2014

Madame le maire rappelle les résultats de l'exercice 2013 et présente les principales données relatives au budget primitif 2014.

Le budget primitif 2014 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 165 716,66 € ;
- Section d'Investissement : 117 394,25 €.

Madame le maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2014.

Michel Petit interroge Mme le maire pour connaître le nom du prestataire. Il s'agit de la société Dalkia.

*Voté à la majorité (18 pour, 5 abstentions)*

Joël Ferrier souhaite savoir s'il y a des formations pour les budgets.

**e) Contribution forfaitaire au titre des eaux pluviales**

Madame le maire informe les conseillers municipaux des difficultés d'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement.

Madame le maire propose de mettre en place la participation au titre des eaux pluviales prévue par la législation.

Madame le maire poursuit en rappelant que la gestion du réseau des eaux pluviales est un service public administratif qui devrait normalement être pris en charge par le budget général. Or, pour des raisons de commodité, cette gestion est prise en charge par le budget annexe de l'assainissement, étant donné qu'il s'agit d'un réseau majoritairement unitaire.

La législation autorise dès lors le versement depuis le budget général au profit du budget annexe d'une quote-part des charges de fonctionnement et d'amortissement. Ce versement représente 1,08 % du montant des charges générales, des charges de personnel, des intérêts des emprunts et des amortissements, soit 30 000,00 €.

Madame le maire demande aux conseillers de valider cette participation.

*Voté à l'unanimité*

**f) Renouvellement d'une ligne de trésorerie de 350 000 € auprès du Crédit-Agricole**

Madame le maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient de renouveler une ligne de trésorerie d'un montant de 350 000,00 € auprès du Crédit Agricole.

Madame le maire rappelle que cette ligne de trésorerie est ouverte depuis 2012. Cette facilité de caisse arrive à échéance le 20 mai 2014 et qu'il convient de la renouveler.

L'établissement bancaire a transmis les nouvelles conditions applicables : durée de 12 mois - index de référence T4M - taux d'intérêt annuel variable à ce jour 1,7407 %.

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de renouveler le contrat de trésorerie avec le crédit Agricole.

*Voté à l'unanimité*

**g) Demande de subvention auprès de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah pour la journée nationale à la Mémoire des victimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux justes de France**

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que dans le cadre de la commémoration pour la journée nationale à la Mémoire des victimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux justes de France, le lieu de Mémoire présente une soirée-lecture « les enfants de Juillet » par l'association « Se non è vero » le mercredi 16 juillet 2014.

Le coût de cette journée est estimé à 1 700,00 € HT. Madame le Maire précise que la Fondation pour la Mémoire de la Shoah peut attribuer une subvention à hauteur de 40 % du coût total.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Estimation des coûts HT		Subventions demandées par la commune HT	
Masse salariale	600,00 €	Fondation pour la Mémoire de la Shoah (40 %)	680,00 €
Droits d'auteur, conception et montage du projet	400,00 €	Fonds propres (60 %)	1 020,00 €
Documentation	200,00 €		
Frais de communication (flyers, affiches, dossier de presse)	500,00 €		
<b>Total</b>	<b>1 700,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 700,00 €</b>

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'organisation de cette manifestation et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Jean-Michel Eyraud demande à Madame le maire s'il y a obligation de consulter le conseil municipal

*Voté à l'unanimité*

**h) Demande de subventions pour l'exposition d'œuvres d'Avigdor Arikha**

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que dans le cadre de la programmation culturelle au lieu de Mémoire, il va être proposé une exposition des œuvres d'Avigdor Arikha du 12 juin au 12 septembre 2014.

Le coût de l'exposition est estimé à 18 408,00 € HT. Madame le Maire précise que le Conseil Général de Haute-Loire et la Fondation pour la Mémoire de la Shoah peuvent attribuer une subvention.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Estimation des coûts HT		Subventions demandées par la commune HT	
Assurance des dessins	1 105,00 €	Conseil Général de Haute-Loire (20 %)	3 681,60 €
Transport des dessins	6 890,00 €	Fondation pour la Mémoire de la Shoah (40 %)	7 363,20 €
Vidéoprotection lieu de Mémoire	913,00 €	Fonds propres (40 %)	7 363,20 €
Publication d'un catalogue	7 000,00 €		
Frais de communication (flyers, affiches, dossier de presse)	1 500,00 €		
Frais de déplacement et d'hébergement de Mme Arikha & M. Gérard Regnier	1 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>18 408,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>18 408,00 €</b>

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette exposition et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Haute-Loire et de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

*Voté à l'unanimité*

**i) Informatisation de la gestion du cimetière avec la société « 3D Ouest »**

Madame le maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire d'investir dans un logiciel « gestion du cimetière » afin de faciliter le travail des agents administratifs. En effet, le recours à des concessions temporaires est indispensable mais entraîne la nécessité d'une gestion plus rigoureuse et surtout plus respectueuse de la réglementation

Madame le maire propose par conséquent aux conseillers municipaux de conclure un contrat avec la société « 3D Ouest » - 22300 Lannion pour informatiser la gestion du cimetière.

Le coût de l'installation (logiciel) s'élève à 1 600,00 € HT, soit 1 920,00 € TTC et la maintenance annuelle est de 240,00 € HT, soit 288,00 € TTC.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour signer ce devis.

*Voté à l'unanimité*

**■ Personnel communal**

**a) Renouvellement du contrat de Floriane Barbier**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que Mme Floriane Barbier a été recrutée en tant que médiateur culturel du lieu de Mémoire au grade d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 heures) et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2014.

Madame le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2015.

Madame le Maire demande au Conseil de valider ce renouvellement.

*Voté à l'unanimité*

**b) Création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'un agent sous contrat à réussi le concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques et propose de créer ce poste afin de pouvoir titulariser cet agent.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

*Voté à l'unanimité*

**■ Urbanisme**

**a) Dossier Valayer au Genest**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'une délibération en date du 20 décembre 2013 a été prise pour vendre à M. Valayer une courette, d'environ 44,00 m<sup>2</sup>, située devant sa maison lieu-dit le Genest au prix de 15,00 € le m<sup>2</sup>.

Madame le Maire précise que Monsieur Valayer a informé la commune que cette courette lui appartenait.

Suite aux vérifications faites auprès de Maître Myriam Laurent-Bauza, notaire à Tence, Madame le Maire propose par conséquent de retirer cette délibération.

*Voté à l'unanimité*

**b) Validation des cinq dossiers ayant fait l'objet d'une enquête publique et des rapports correspondants**

- Echange de terrains pour le déplacement d'un chemin rural à la Naute

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibérations n° 160/2010 du 16 décembre 2010 et n° 175/2013 du 20 décembre 2013, le conseil municipal a donné son accord concernant un échange de terrains avec Monsieur Philippe Braemer à la Naute en contrepartie de la suppression du chemin rural passant devant sa propriété et l'acquisition d'un terrain appartenant aux Consorts Lebrat afin de réaliser le nouveau tracé .

Elle poursuit en indiquant qu'une enquête publique relative à cette opération s'est tenue du 11 au 25 février 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n°3 bis/2014.

Cette enquête étant terminée, monsieur le commissaire – enquêteur a rendu ses conclusions, et notamment un avis favorable concernant cette opération.

*Voté à l'unanimité*

- Echange de terrains pour le déplacement d'un chemin rural à Cellier

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération n° 148/2013 du 17 octobre 2013, le conseil municipal a donné son accord concernant un échange de terrains avec les consorts Rivière à Cellier en contrepartie de la suppression du chemin rural passant devant sa propriété.

Elle poursuit en indiquant qu'une enquête publique relative à cette opération s'est tenue du 11 au 25 février 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n°4/2014.

Cette enquête étant terminée, monsieur le commissaire – enquêteur a rendu ses conclusions, et notamment un avis favorable concernant cette opération.

*Voté à l'unanimité*

- Echange de terrains pour le déplacement d'un chemin rural à la Valette

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération n° 181/2013 du 20 décembre 2013, le conseil municipal a donné son accord concernant un échange de terrains avec M. Eric Bourdarot à la Valette en contrepartie de la suppression du chemin rural passant devant sa propriété.

Elle poursuit en indiquant qu'une enquête publique relative à cette opération s'est tenue du 11 au 25 février 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n°5/2014.

Cette enquête étant terminée, Monsieur le commissaire – enquêteur a rendu ses conclusions, et notamment un avis favorable concernant cette opération.

*Voté à l'unanimité*

- Aliénation d'un chemin rural aux Fanges  
Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération n° 73/2011 du 26 mai 2011, le conseil municipal a donné son accord concernant la suppression du chemin rural desservant la propriété de M. Cédric Osada-Bravo aux Fanges, à son profit, au prix de 15,00 le m<sup>2</sup>.  
Elle poursuit en indiquant qu'une enquête publique relative à cette opération s'est tenue du 11 au 25 février 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n°6/2014.  
Cette enquête étant terminée, Monsieur le commissaire – enquêteur a rendu ses conclusions, et notamment un avis favorable concernant cette opération.

*Voté à l'unanimité*

- Ouverture d'une voie nouvelle au lieu-dit le Pont de la Dame  
Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération n° 155/2013 du 17 octobre 2013, le conseil municipal a donné son accord concernant la réalisation d'une enquête publique pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AT n° 272 d'une surface de 260 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Jeanine Chaudier. La commune s'était prononcée à ce sujet par délibérations du 20 octobre 2003 (n°55/2003) et 23 février 2004 (13/2004) afin de créer une nouvelle voie pour sécuriser la sortie pour les riverains du chemin de Tata Zoé et la Maison d'enfants le Mazel.  
Elle poursuit en indiquant qu'une enquête publique relative à cette opération s'est tenue du 11 au 25 février 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n°4/2014.  
Cette enquête étant terminée, Monsieur le commissaire – enquêteur a rendu ses conclusions, et notamment un avis favorable concernant cette opération.

*Voté à l'unanimité*

## ■ Conventions

### *a) Autorisation à donner à Madame le maire pour signer une convention avec la Communauté de communes du pays de Montfaucon pour la formation Certiphyto*

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon qui a été désignée chef de file dans le cadre de la formation organisée par le CNFPT « utilisation des produits phytopharmaceutiques : applicateur en collectivité » les 26 & 27 mai 2014.

Cette convention précise que le coût de la formation (1 200 € pour les deux jours) sera réglée par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon à l'organisme de formation qui sera refacturé à la commune au prorata de son nombre d'agents représentés et ayant participé à la formation.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer cette convention.

L'autorisation d'utiliser ces produits porte sur deux ou trois ans.

*Voté à l'unanimité*

### *b) Autorisation à donner à Madame le maire pour signer une convention avec l'association Accès Emploi Service pour la mise à disposition de personnel temporaire*

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de signer une convention avec l'association Accès Emploi Services pour la mise à disposition de personnel temporaire dans le cas où les agents seraient en maladie ou en formation professionnelle.

Cette convention précise le cadre d'intervention, l'application des dispositions liées à la sécurité et aux conditions de travail, la rémunération horaire de la mise à disposition (17,35 € HT – association non assujettie à la TVA), le règlement et la durée de la convention (un an et renouvelable 3 fois par tacite reconduction).

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer cette convention.

*Voté à l'unanimité*



## ■ Questions diverses

### ▪ Collège Cévenol

#### a) Annulation d'un titre

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération pour annuler un titre émis en 2013 à l'imputation 752, concernant des loyers dus par l'Association Unifiée du Collège Cévenol, d'un montant de 31 030,08 €. Ce titre porte le numéro 368 / 2013 en trésorerie de Tence.

*Voté à l'unanimité*

#### b) Annulation de dette

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Collège Cévenol est en grande difficulté et propose d'accorder une remise gracieuse des loyers impayés à l'Association Unifiée du Collège Cévenol, à hauteur de 18 436,14 €.

Madame le Maire poursuit en précisant la réglementation, à savoir : la remise gracieuse constate une décision budgétaire de l'assemblée délibérante de la collectivité dont l'effet est de mettre fin à l'obligation de payer du débiteur d'une créance régulièrement constatée et non contestée au fond. Cette décision d'opportunité est généralement fondée sur la situation d'indigence ou de précarité du redevable.

Le titre de recette exécutoire ne disparaît pas. Seul, le lien de droit existant entre la collectivité et son débiteur disparaît en éteignant la créance, le débiteur bénéficie pour l'avenir d'une décision qui le relève de ses obligations et qui exclut tout recouvrement ultérieur même en cas de retour à « meilleure fortune ».

Elle décharge de sa responsabilité personnelle et pécuniaire le comptable public.

La remise gracieuse est assimilée d'un point de vue budgétaire et comptable à une subvention.

Elle donne lieu à l'émission d'un mandat en fonction de leur caractère récurrent ou pas sur les subdivisions du compte 674-8 « subventions de fonctionnement exceptionnelles » au nom du débiteur.

La prise en charge de ce mandat vient apurer le titre de recette initialement émis.

L'irrecouvrabilité des créances peut être soit temporaire dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive dans le cas de créances éteintes.

Le cadre juridique du recouvrement des produits locaux (notamment l'article L. 1617-5 du Code général des collectivités territoriales) répartit les compétences entre l'ordonnateur et le comptable public.

L'ordonnateur est compétent pour :

- constater et liquider les recettes (article 23 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique) ;

- émettre et rendre exécutoire les ordres de recouvrer, appelés titres de recettes, en qualité d'ordonnateur (articles R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du Code général des collectivités territoriales) ainsi que pour les annuler (remise gracieuse) ;

- décider de mettre en place des régisseurs de recettes pouvant traiter les encaissements de proximité ne nécessitant pas l'émission préalable d'un titre de recettes. Ces régisseurs sont placés sous le double contrôle de l'ordonnateur et du comptable (articles R. 1617-7 à 18 du Code général des collectivités territoriales) ;

- autoriser les poursuites du comptable en l'absence de paiement spontané (article R. 1617-24 du Code Général des collectivités territoriales) ;

- préparer les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables par l'assemblée délibérante.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce point.

*Voté à l'unanimité*

Plus aucun titre ne sera émis à compter de ce jour.

### ▪ Vidéoprotection

Le commerce de M. Astier – tabac – route du Mazet, a été cambriolé.

Les caméras sont installées mais la mise en route est conditionnée par l'installation de panneaux aux entrées du village.

Marie-Claude Montel demande que soit faite une information.

- *Marché du samedi*

Il a été déplacé avec une anticipation de 15 jours. Cette décision a été prise par Mme le maire en accord avec les adjoints.

Cette décision a été contestée principalement par les commerçants.

Mme le maire précise que le marché place des Balayes crée un confort pour les forains et facilite la circulation et le stationnement.

- *Accessibilité*

Joël Ferrier rappelle qu'une déclaration est à faire avant le 31 décembre 2014 afin de bénéficier d'un échéancier de travaux.

- *Collège Cévenol*

Michel Petit demande si on peut mettre en place une commission pour le devenir du collège Cévenol.

Madame le maire répond par l'affirmative et indique que des contacts ont déjà eu lieu sur différents thèmes : formation, santé, etc...

- *Zone artisanale*

La future zone artisanale des Barandons est à vocation artisanale.

Bernard Cheynel demande d'envisager une modification du PLU afin de rendre cette zone commerciale.

- *Journal municipal*

Marie-Claude Montel interroge Mme le maire afin de savoir si le journal municipal est ouvert.

- *Rythmes scolaires*

Ce dossier, suivi précédemment par Jean-Jacques Baix, est assuré par André Viallon. Il s'agit d'un projet coûteux pour les communes, soit 28 000 € environ par an.

- *Rappel*

Dong du sang le 12 mai et CCAS le 13 mai.

La séance est levée à 22 h 00.

◇◇◇◇◇◇